

Sur les traces de « l'incendiaire de Nanterre »

En juillet 1889, un violent incendie survient en plein cœur de notre village nanterrien. De très nombreux journaux relatent alors cet évènement et les recherches qu'effectue la police pour retrouver « l'incendiaire de Nanterre ».

● Par Jeannine Cornaille de la Société d'histoire de Nanterre

Dans la soirée du 7 juillet 1889, un incendie très violent éclate au n° 34 de la rue de Saint-Germain (actuelle rue Henri-Barbusse), dans la graineterie Martin, située au cœur du village de Nanterre. Deux jours plus tard, pas moins de sept journaux (*L'Éclair*, *L'Estafette*, *Le Matin*, *La Nation*, *Le XIX^e siècle*, *La Gazette* et *Le Petit Parisien*) racontent l'évènement.

Le Petit Parisien raconte

L'article du *Petit Parisien* en donne le récit suivant : « Un voiturier qui passait rue de Saint-Germain aperçut des flammes s'échapper du grenier de la maison portant le n° 34 et appartenant au sieur Martin, marchand de fourrages. Il donna aussitôt l'alarme. On sonna le tocsin et, bientôt, les pompiers de la localité étaient prêts à combattre le fléau sous les ordres du lieutenant Rosy. Sur le lieu du sinistre, se trouvaient MM. Hennape, maire de Nanterre, Carlier, commissaire de police, Rotty, adjoint, et Bidrou, secrétaire de mairie. Le service d'ordre était fait par un détachement du 16^e bataillon d'artillerie de la forteresse (Ndlr : du Mont-Valérien). Les flammes s'élevaient à une hauteur considérable, consumant deux mille bottes de paille qui se trouvaient amoncelées dans le rez-de-chaussée de la maison du sieur Martin et dans les greniers. Les pompiers d'Asnières, de Puteaux et de la Plaine-Saint-Denis vinrent prêter leur concours à ceux de Nanterre. L'incendie avait pris de grandes proportions, menaçant les habitations voisines. On put pénétrer dans la maison et faire sortir de l'écurie un cheval que des bottes de foin enflammées entouraient de tous côtés. À six heures du matin, l'incendie était à peu près éteint. Tout l'intérieur de l'immeuble avait été la proie des flammes ; seule la façade avait résisté à l'action du feu.

L'absence de M. Martin et de sa femme avait paru étrange : on eut bientôt la preuve que ceux-ci s'étaient enfuis après avoir allumé l'incendie dans trois endroits différents. M. Carlier, commissaire de police, a constaté que, dans l'escalier, la cuisine et la salle à manger, du pétrole avait été versé. En outre, on a trouvé dans les armoires, que le feu avait épargnées, de la paille, du foin et des allumettes. Le sieur Martin était parti à neuf heures du soir, sa femme à dix heures ; cette dernière, en s'en allant, avait souhaité le bonsoir à ses voisins à qui elle avait dit : « Il est temps de s'en aller, voilà l'heure. » Vingt minutes après son départ, le feu éclatait.

Le sieur Martin, âgé de quarante-huit ans, est un ancien cocher qui a travaillé pendant cinq ans à Rueil. Ily a deux ans, il vint s'établir marchand de fourrages à Nanterre. Il fit bâtir la maison qu'il a brûlée hier et qui lui avait coûté 60 000 francs. Faisant de mauvaises affaires, le sieur Martin ne tarda pas à hypothéquer son immeuble pour une forte somme. Ces jours-ci, il avait été déclaré en faillite et sa maison venait d'être vendue à M. Duval, cultivateur à Nanterre. Les époux Martin allaient être expulsés prochainement de leur domicile et c'est par vengeance qu'ils ont mis le feu chez eux. Dans la journée, le mari avait vendu pour 650 francs un de ses chevaux. Il est activement recherché par la police de sûreté. On le croit réfugié dans une localité des environs de Paris où deux de ses enfants sont en pension. »

La presse fouille...

Si tous les journaux donnent à peu près la même version des faits, quelques précisions sont apportées par certains d'entre eux. Ainsi, *La Nation* ajoute : « Au cours de l'incendie, plusieurs habitants de Nanterre ont été blessés, notamment un vieillard, le comte de Montesquieu, atteint à la main par des éclats de verre, un jeune homme, M. Moreau, également blessé à la main et M. Verne, soldat actuellement en congé chez ses parents, atteint à la tête. Leurs blessures sont sans gravité. » De son côté, *L'Estafette* affirme : « La gendarmerie trouva M^{me} Martin à Sartrouville. Elle a été immédiatement arrêtée par le brigadier Vicenti. Quant à Martin, ses enfants, interrogés, ont déclaré que leur père avait couché la même nuit à Nanterre, chez un ami, rue de Chanzy. » Selon *La Gazette* : « En sortant de la maison, Martin et sa femme étaient allés sur une hauteur pour jouir du spectacle de l'incendie. Ils avaient passé la nuit dans les champs et s'étaient séparés ensuite. » Plus prudent, le journaliste de *L'Écho de Paris*, le 11 juillet, utilise le conditionnel : « Martin aurait, paraît-il, assisté avec sa femme, du haut du Mont-Valérien, à l'incendie de sa maison. Il aurait réapparu deux fois à Nanterre et se serait entretenu avec diverses personnes, son agent d'affaires, entre autres, et aurait disparu avant que la gendarmerie, prévenue trop tard, eût pu l'arrêter. Il est activement recherché. » Les jours suivants, la campagne de presse concernant « les recherches de l'incendiaire de Nanterre » continue. Selon *L'Éclair* du 14 juillet : « Cet adroit malfaiteur, semble jouer à cache-cache avec les agents chargés de l'arrêter. Depuis dimanche, il s'est montré plusieurs fois, soit à Nanterre, soit à Sartrouville. On l'a vu aussi dans les campagnes avoisinant Nanterre. Malgré cela, on n'a pas pu découvrir sa retraite et il est toujours en liberté. »

Les pompiers de Nanterre en exercice.



La graineterie Martin entre la fromagerie et le marchand de vin Les Caves d'Algérie.



La pompe à bras des pompiers de Nanterre à la fin du XIX^e siècle.

Jusqu'à l'arrestation

Après la fête nationale, les journaux se désintéressent de l'affaire. Le 20 juillet, seul un entrefilet paru dans *L'Industriel de Saint-Germain-en-Laye* annonce : « Martin, l'incendiaire de Nanterre, a été arrêté à Bruxelles. Il était arrivé de Paris la veille. Il se promenait au boulevard du Hainaut quand il fut rencontré par un agent qui avait pris connaissance du signalement transmis dans toutes les directions. Martin, interrogé, n'a rien voulu avouer. Il a été écroué, à la disposition de la justice française. » Le 4 février 1890, Martin est jugé par la cour d'assises de la Seine. Le 6, *L'Égalité* mentionne que, malgré la plaidoirie de Me Puech, l'accusé a été condamné à six ans de réclusion.

